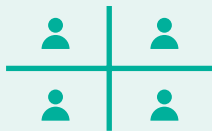


DIRECTIVES POUR LA RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE DES LIEUX DE TRAVAIL

En raison de la propagation rapide du nouveau coronavirus et de la maladie qu'il provoque, la COVID-19, de nombreuses entreprises et industries ont dû fermer leurs portes pendant la période de confinement. De nombreux pays entament leur lent processus de réouverture, mais plusieurs questions demeurent sur la façon de procéder. Des lignes directrices fournies pour la réouverture sécuritaire des lieux de travail touchent deux principaux domaines : les lieux/milieus de travail et le personnel.

CONSEILS POUR LES LIEUX/MILIEUX DE TRAVAIL



Adaptez le milieu de travail pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 entre les travailleurs.

- Disposez et installez des écrans de protection en plastique entre les postes de travail.
- Réduisez les contacts entre les différents secteurs de l'entreprise.
- Utilisez une signalisation directionnelle pour contrôler la circulation des employés et minimiser le nombre d'employés qui se font face.



Limitez le nombre de travailleurs qui se trouvent à un même endroit.

- Envisagez d'étaler les quarts de travail pour le retour des travailleurs.
- Décalez les pauses et évitez les grands groupes dans les salles communes.
- Autorisez seulement certaines personnes à accéder aux installations.



Nettoyez et désinfectez fréquemment les surfaces de travail et les points de contact.

- Les zones fréquemment touchées comprennent les poignées de porte, les comptoirs et l'équipement partagé.
- Salles de repos, salles de bain et autres espaces fréquemment utilisés.
- Postes de travail et appareils de cuisine.

CONSEILS POUR LE PERSONNEL



Rester à la maison en cas de maladie :

Si les travailleurs se sentent malades, ont de la fièvre ou présentent des symptômes de la COVID-19, ils doivent rester à la maison.



Prioriser l'hygiène des mains :

Demandez aux employés de se laver les mains avec du savon et de l'eau pendant 20 secondes ou d'utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (≥60 %).



Favorisez l'hygiène respiratoire :

Demandez aux employés de tousser ou d'éternuer dans leur coude, ou dans un papier-mouchoir qu'ils doivent jeter immédiatement.



Mettre en pratique la distanciation sociale :

Maintenir une distance d'au moins **2** mètres ou **6** pieds entre les employés.



Équiper les travailleurs :

Fournir l'EPI approprié aux travailleurs au besoin, y compris les masques, les gants, les blouses et les vêtements de protection.



Éviter les transports en commun :

Promouvoir les déplacements personnels pour se rendre au travail ou en revenir (p. ex., vélo, marche, conduite en voiture seul ou avec des membres du même ménage).

Remarque : Compte tenu de la nouveauté de ce coronavirus, les recommandations émises par les sources citées sont des lignes directrices provisoires fondées sur les connaissances actuelles de la situation. Assurez-vous toujours de respecter la réglementation des autorités de santé publique locales en matière de conservation, d'utilisation et de sélection d'EPI pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

Selon les sources suivantes : 1. Conseils de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail fournis sur le site https://oshwiki.eu/wiki/COVID-19:_guidance_for_the_workplace. Site consulté le 28 mai 2020. 2. Renseignements des CDC (É.-U.) sur la COVID-19 pour les travailleurs dans les immeubles de bureaux – <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/office-buildings.html>. Site consulté le 28 mai 2020.

➔ **Pour en savoir plus sur les mesures de prévention et de contrôle liées à la COVID-19, visitez le site suivant :**
<https://www.ansell.com/ca/fr/the-new-coronavirus>.

DIRECTIVES POUR LA RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE DES LIEUX DE TRAVAIL

Le risque d'exposition au SRAS-CoV-2, le virus qui cause la COVID-19, pendant une épidémie peut dépendre en partie du type d'industrie et de la nécessité des interactions à moins de 2 mètres/6 pieds avec des personnes qui sont infectées ou qui pourraient l'être. L'OSHA a divisé les tâches en quatre niveaux d'exposition au risque, qui sont présentés ci-dessous. La plupart des travailleurs se situeront probablement dans les niveaux de risque d'exposition faible (prudence) ou moyen. L'EPI doit être choisi en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition au risque et des tâches propres aux travailleurs. Consultez toujours la réglementation et les directives commerciales du service de santé local.

[Cliquez ici pour en savoir plus sur les conseils de l'OSHA sur la préparation des lieux de travail dans le contexte de la COVID-19.](#)

Risque d'exposition	Explication	Contrôles en milieu de travail	Recommandations sur l'EPI
Très élevé	<p>Risque élevé d'exposition à des sources connues ou soupçonnées de COVID-19 pour les aidants qui sont en contact direct avec des personnes infectées.</p> <p>Exemples : Premiers intervenants, travailleurs de la santé, personnel de laboratoire, travailleurs des morgues, etc.</p>	<p>En raison des risques de propagation, assurez-vous que des politiques et des pratiques sont en place dans l'établissement pour minimiser l'exposition aux gouttelettes respiratoires des personnes qui travaillent en contact direct et à proximité de la source soupçonnée.</p>	<p>Voici les recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hygiène des mains • Blouses/vêtements de protection • Respirateur (N95/P2/FFP2) • Protection des yeux/écran facial • Gants <p>Le type d'EPI varie selon l'activité et le rôle du professionnel de la santé.</p>
Élevé	<p>Risque élevé d'exposition à des sources connues ou soupçonnées de COVID-19 pour ceux qui travaillent étroitement avec ou à proximité de personnes infectées.</p> <p>Exemples : Personnel hospitalier entrant dans les chambres des patients, travailleurs du transport médical, travailleurs de services mortuaires, etc.</p>	<p>En raison des risques de propagation, assurez-vous que des politiques et des pratiques sont en place dans l'établissement pour minimiser l'exposition aux gouttelettes respiratoires des personnes qui travaillent à proximité de la source soupçonnée.</p>	<p>Voici les recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hygiène des mains • Blouses/vêtements de protection • Masque/respirateur (N95/P2/FFP2) • Protection des yeux/écran facial • Gants <p>Le type d'EPI requis dépend de l'activité et du rôle du professionnel de la santé.</p>
Moyen	<p>Le travail exige un contact fréquent et/ou étroit (moins de 2 mètres ou 6 pieds de distance) avec des personnes qui pourraient être infectées par la COVID-19, mais dont l'état positif N'EST PAS confirmé ou soupçonné.</p> <p>Exemples : Représentant du service à la clientèle en contact avec le public, caissiers, serveurs et employés de restaurant.</p>	<p>Installez des écrans de protection physiques, comme des pare-haleine en plastique transparent, dans la mesure du possible. Installez des enseignes expliquant les procédures pour les employés et les clients en ce qui concerne les précautions à prendre pour la COVID-19.</p> <p>Suivez les directives ci-dessus. Envisagez d'offrir des masques aux clients, de minimiser les contacts en personne, d'installer des stations de lavage des mains, de placer des marques de distanciation physique, etc. Formez les employés sur l'utilisation adéquate de l'EPI et fournissez les ressources et fournitures nécessaires.</p>	<p>Lavez-vous bien les mains et pensez à utiliser l'équipement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Masque • Protection des yeux/écran facial • Gants
Faible	<p>Aucun contact avec des sources connues ou soupçonnées de COVID-19, ni de contacts étroits et fréquents (moins de 2 mètres ou 6 pieds de distance) avec le grand public.</p> <p>Exemples : Les travailleurs de la santé qui ne fournissent que des services de télémédecine, chauffeurs de camion sur de longues distances ou services de livraison.</p>	<p>Suivez les directives pour le personnel à la première page pour connaître les pratiques de prévention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne hygiène des mains • Masque non médical

Remarque : Compte tenu de la nouveauté de ce coronavirus, les recommandations émises par les sources citées sont des lignes directrices provisoires fondées sur les connaissances actuelles de la situation. Assurez-vous toujours de respecter la réglementation des autorités de santé publique locales en matière de conservation, d'utilisation et de sélection d'EPI pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

Suivez les directives locales et régionales sur l'utilisation des masques avec écran facial et protection oculaire comme solution de rechange acceptable dans certaines situations jusqu'à ce que la chaîne d'approvisionnement soit rétablie.

Selon les sources suivantes : **1.** Renseignements de l'OMS sur l'utilisation rationnelle de l'équipement de protection individuelle contre la maladie du coronavirus 2019 (COVID-19), à la page <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331215/2>. Selon WHO-2019-nCov-IPCPPE_use-2020.1-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y. Site consulté le 28 mai 2020. **2.** Conseils de l'OSHA sur la reconnaissance des dangers, https://www.osha.gov/SLTC/covid-19/hazardrecognition.html#low_ris. Le 29 mai 2020. **3.** Conseils de l'OSHA sur la préparation des lieux de travail dans un contexte de COVID-19. <https://www.osha.gov/Publications/OSHA3990.pdf>. Site consulté le 29 mai 2020.

➔ **Pour en savoir plus sur les mesures de prévention et de contrôle liées à la COVID-19, visitez le site suivant :**
<https://www.ansell.com/ca/fr/the-new-coronavirus>.